

FORMULATION DE LA DEMANDE

- Je prends acte du fait que le transfert de mes avoirs, détenus par un autre teneur de compte que Amundi ESR, vers un des supports du PEG VINCI s'opère sans frais de transfert de la part de Amundi ESR. En revanche, l'ancien teneur de comptes des avoirs transférés peut facturer la prestation et prélever le montant des frais automatiquement sur le montant transféré.
- J'atteste que les transferts que je demande respectent les conditions figurant dans le règlement du PEG VINCI. En particulier, j'ai bien vérifié que les avoirs dont je demande le transfert sont éligibles à cette opération.
- Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations clés (DIC), visés par l'AMF, des supports d'épargne concernés.
- Je demande le transfert de mes avoirs détenus au titre de la Participation et/ou du PEE, PEG ou PEI (PERCO/PERCOL exclu) dans le PEG VINCI selon l'affectation suivante :

MES AVOIRS ACTUELLEMENT INVESTIS DANS LE DISPOSITIF DE MON EMPLOYEUR (préciser le dispositif et le nom du FCPE)			... SONT À TRANSFÉRER		... DANS LE PEG VINCI DE LA FAÇON SUIVANTE
Dispositif (PEE/PEI/ PEG/RSP)	Libellé du FCPE	Avec la date de disponibilité suivante	En totalité (à cocher)	Ou partiellement (cocher les cases choisies et préciser, le cas échéant, le nombre de parts ou le montant si CCB**)	Indiquer le nom du FCPE destinataire*
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	
			<input type="checkbox"/>	_____, ____ parts	

* FCPE du PEG VINCI : CASTOR, CASTOR Relais, Épargne Monétaire, Amundi Label Harmonie Solidaire ESR-F, Amundi Label Obligataire ESR-F, Amundi Label Équilibre Solidaire, ESR-F, Épargne Actions Internationales.

** CCB : compte courant bloqué.

(1) pour les sommes du CCB uniquement, renseigner le montant en €.

CONDITIONS D'EXÉCUTION

- Les transferts effectués dans CASTOR, Épargne Monétaire, Amundi Label Harmonie Solidaire ESR-F, Amundi Label Obligataire ESR-F, Amundi Label Équilibre Solidaire ESR-F et Épargne Actions Internationales permettent de conserver les échéances de disponibilité.

À titre d'exemple, si vos avoirs ont déjà été bloqués 2 ans, ils deviendront disponibles dans 3 ans seulement (sauf cas de déblocage anticipé) ; s'ils sont déjà disponibles, ils le resteront à l'issue de l'opération de transfert.

- Les transferts effectués dans CASTOR Relais (destinés à souscrire à une augmentation de capital réservée avant d'être investis dans le fonds CASTOR) sont en revanche de nouveau bloqués 5 ans, sans bénéficiaire de l'abondement.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Ma demande de transfert sera traitée selon les modalités suivantes :

- Les parts au rachat sont cédées en fonction des modalités de traitement définies par le teneur de comptes d'origine pour ce type d'opération. Ces modalités peuvent varier d'un teneur de comptes à l'autre (dès sa réception ou ponctuellement).
- Les sommes transférées sont investies dans le fonds choisi à compter de leur date de réception, selon le calendrier de calcul des prix de parts du support concerné.

TRAITEMENT PAR DÉFAUT

- J'ai bien noté que, en l'absence de signature de ma part ou en cas de bulletin non correctement renseigné (absence du nom des supports destinataires notamment), ma demande de transfert sera suspendue jusqu'à la fourniture d'informations complémentaires de ma part ou d'un nouveau bulletin signé.
- Si la case « en totalité » est cochée, il ne sera pas tenu compte d'un nombre de parts, d'un montant ou d'un pourcentage éventuellement indiqué.

J'ai donc bien noté que les opérations de liquidation et de création de parts consécutives à un transfert sont opérées successivement sur des supports dont les dates de calcul de valeur liquidative peuvent être différentes et, qu'en conséquence, il peut exister un délai de réinvestissement des avoirs transférés, durant lequel la valorisation des fonds concernés peut évoluer à la baisse comme à la hausse.

Ce bulletin de transfert d'épargne salariale comprend 2 feuillets indissociables

Informations complémentaires : → Internet : www.amundi-ee.com → Centre d'appels : 04 37 47 01 21